

**ANNEXE « 19 »****TARIFICATION POUR LES SERVICES RENDUS PAR LE SERVICE DE L'URBANISME  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

(Articles 17.4)

	<b>TYPE DE SERVICE</b>	<b>TARIFICATION</b>
a)	Traitement des demandes à présenter à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ)	250 \$
b)	Traitement des demandes d'attestation de conformité à la réglementation municipale (RACJ, SAAQ, OPC, MELCC, exemption de taxes, etc.)	50 \$
c)	Traitement des demandes de recherche de droits acquis portant, sans s'y limiter, sur un usage, un terrain, une partie de terrain, une construction ou une partie de construction	1000 \$